

Caïn et Abel firent de même, et ainsi de suite. Mais notons-le bien : s'il est au pouvoir des hommes, absolument parlant, d'instituer des sacrifices, ils n'ont le droit d'user de cette faculté qu'autant que Dieu ne s'y oppose pas. C'était le cas avant la loi juive. Depuis, jamais les Juifs ne se sont crus autorisés à offrir au Seigneur d'autres sacrifices que ceux réglés par Moïse de la part de Jéhovah ; avant cette époque, sous la loi de nature, les pères de familles seuls en offraient, car ils étaient pontifes, (Bellarmin), étant donné, dit le Concile de Trente "que Dieu a tellement uni le sacerdoce et le sacrifice, que sous aucune loi l'un n'a existé sans l'autre." (Sess. XXIII, cap. 1) : "Personne, ajoute Saint Paul, ne s'attribue l'honneur de sacrifier, sinon celui qui est appelé par Dieu comme Aaron : tout pontife pris d'entre les hommes est établi pour les hommes en ce qui regarde Dieu, afin qu'il offre des sacrifices pour les péchés. (Heb., v, 1, 4).

Comme nous le disions plus haut, dans tout sacrifice, il y a un prêtre ; il y a Dieu à qui seul on l'offre ; il y a enfin l'offrande (plus loin nous parlerons de l'autel sur lequel on immole la victime). L'offrande présentée à Dieu a changé, depuis l'origine du monde. Sous la loi naturelle, comme les sacrifices ne furent pas immédiatement déterminés par Dieu, bien qu'Il en fût le premier auteur, ils furent variés. Sous la loi de Moïse, Dieu les fixa minutieusement. Le livre sacré du *Lévitique* entre dans tous ces détails liturgiques ; nous y voyons des hosties (du mot *hostis*, ennemi, car on les offrait autrefois lorsqu'on partait pour la guerre, ou bien du mot *ostium*, car on égorgeait les victimes à l'entrée des temples) ; il y avait des victimes (*vinctum*, lié), car la victime était liée pour être sacrifiée ; il y avait des fruits de la terre, du froment, et d'autres produits terrestres : on les appelait immolation (du mot *mola*, meule, car le blé était écrasé sous une meule) ; il y avait des holocaustes (brûlé en entier) ; il y avait des libations : liquides, tels que le vin, l'huile. Ces sacrifices juifs ne produisaient pas par eux-mêmes un fruit spirituel dans les âmes, ils délivraient ceux qui les offraient des impuretés et irrégularités légales, et préfiguraient la Victime par

exc
l'ag
sion
que
les
imp
tiqu
exp
prê
2
"

ces
crifi
rant
Mel
Père
espè
le sa
sur l
Seign
croix
donc
renoi
Notr
Jésus
gne t

D^{EL}
sa
moral
ligotai
Aus
des F
toutes
mot, t
disant